

04 juin 2010 -19:16

Appartient à Conseil des ministres du 4 juin 2010

## Sécurité sociale

### Financement 2010 des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé

#### Financement 2010 des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social soins de santé, conclu en 2000 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs occupés dans le secteur des soins de santé à domicile, les maisons médicales et par la Croix-Rouge, pour l'année calendrier 2010. Il s'agit d'un montant de 47.178.158 euros, destiné aux Fonds Maribel social.

Le Conseil des ministres a également approuvé un deuxième projet pour le financement de l'accord conclu en 2005. Il s'agit ici de 12.003.715 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>